

## Déclaration du consensus de Stockholm concernant les changements de sexe dans le sport

Le 28 octobre 2003, un groupe spécial convoqué par la commission médicale du CIO s'est réuni à Stockholm pour émettre des recommandations concernant la participation d'athlètes (hommes et femmes) ayant subi un changement de sexe.

Ce groupe était composé de :

Prof. Arne Ljungqvist (SWE)  
Prof. Odile Cohen-Hagenauer (FRA)  
Prof. Myron Genel (USA)  
Prof. Joe Leigh Simpson (USA)  
Prof. Martin Ritzen (SWE)  
Prof. Marc Fellous (FRA)  
Dr Patrick Schamasch (FRA)

Le groupe confirme la recommandation faite précédemment selon laquelle « tout homme ayant subi un changement de sexe avant la puberté devrait être considéré comme étant de sexe féminin ». Cela s'applique également aux femmes, qui devraient donc être considérées comme étant de sexe masculin.

Le groupe recommande que les hommes (et femmes) ayant subi un changement de sexe après la puberté soient autorisés à participer à des compétitions féminines ou masculines, selon le cas, à condition que :

- ❑ des transformations anatomiques chirurgicales aient été effectuées, notamment changement des organes génitaux externes et gonadectomie;
- ❑ une reconnaissance légale du nouveau sexe ait été accordée par les autorités officielles compétentes;
- ❑ un traitement hormonal approprié au nouveau sexe ait été administré de manière vérifiable et durant une période suffisamment longue pour réduire au minimum les avantages liés au sexe dans les compétitions sportives;

De l'avis du groupe, l'athlète ne devrait pas être admissible avant un minimum de deux ans après la gonadectomie.

Une évaluation confidentielle au cas par cas sera effectuée.

En cas de doute concernant le sexe d'un athlète, le délégué médical (ou personne équivalente) de l'organisme sportif concerné sera habilité à prendre toutes les mesures appropriées pour déterminer le sexe d'un concurrent.